

LA BÂTONNIÈRE

8, RUE DU GRAND-CHÊNE
CASE POSTALE 7056
CH - 1002 LAUSANNE

TÉL : 021 311 77 39
FAX : 021 311 77 49

info@oav.ch
www.oav.ch

Par courriel

*Aux membres de la Conférence latine des
Bâtonniers*

Lausanne, le 18 janvier 2018

Inscription sur la liste des avocats non-membres de l'Ordre qui se soumettent à l'art. 11 UBV

Mesdames et Messieurs les Bâtonniers,
Chères Consœurs et Chers Confrères,

Le secrétariat de l'Ordre des avocats vaudois a récemment entrepris de mettre à jour la liste des avocats non-membres qui acceptent de se soumettre à l'article 11 des Usages du barreau vaudois, lequel prévoit que « *tout avocat membre de l'OAV remet spontanément à ses confrères membres de l'OAV ainsi qu'à ses confrères figurant sur une liste agréée par le Conseil de l'Ordre copie de toute communication adressée à une autorité ou à un tribunal. Font exception les cas où l'envoi de copies rendrait vaine ou compromettrait la démarche entreprise* ».

Cet usage vaudois, qui consiste à adresser copie aux confrères de ses communications avec les autorités, constitue non seulement un outil de travail non négligeable, mais permet également de maintenir de bons rapports confraternels entre les avocats du canton, qu'ils soient membres ou non de l'association.

Dans ce contexte, je vous invite à transmettre à vos membres, par le biais de votre canal de communication usuel, le lien permettant aux avocats exerçant dans le Canton de Vaud et désireux d'adhérer à cet usage de s'inscrire sur la liste susmentionnée, en remplissant le formulaire accessible sur la page <https://www.oav.ch/inscription-11-ubv/>, idéalement d'ici au **31 janvier prochain**.

Naturellement, je me tiens à votre disposition pour toute question que vous pourriez avoir à ce sujet.

Dans l'attente de vos nouvelles, je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Bâtonniers, chères Consœurs et chers Confrères, à l'assurance de mes sentiments bien dévoués.

Antonella Cereghetti

Antonella Cereghetti